

Propriétaire de puits?

Le saviez-vous?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé.

Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.



C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé

Que faut-il faire analyser?

LES BACTÉRIES* : Analyser 2 fois par année

- Risque de nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre.
- Présence causée par l'activité humaine et animale.

*L'analyse inclut les coliformes totaux et fécaux, *E. coli*, entérocoques et colonies atypiques.

LES NITRATES : Analyser 1 fois par année

- Diminuent le transport d'oxygène dans le sang. Les femmes enceintes et les nourrissons sont plus vulnérables.
- Présence due aux activités agricoles et aux fosses septiques.

L'ARSENIC : Analyser au moins 1 fois

- Substance cancérigène.
- Naturellement présent dans le sol, **particulièrement en Estrie.**

Quand?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur.

Où?

Faites analyser votre eau par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Les deux laboratoires accrédités qui desservent l'Estrie sont :

- **Laboratoires d'analyses S.M. à Sherbrooke – 819 566-8855**
- **Biolab à Thetford Mines – 1 800 250-1516**

Certains laboratoires offrent aussi la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Des coûts peuvent y être associés.

Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les laboratoires accrédités, la signification des résultats obtenus, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter :

« **La qualité de l'eau de mon puits** » sur le site du **MDDEFP** : www.mddefp.gouv.qc.ca

« **Eau potable** » du site de **l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie** : www.santeestrie.qc.ca

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec **Info-Santé 8-1-1**